

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

Procurations : 2

Délibération rendue exécutoire le :

**22 NOV. 2013**

Convocation du Conseil Municipal en date  
du : 08/11/2013

Affichage en date du : 08/11/2013

Publication de la présente en date du :

**21 NOV. 2013**

Réception en préfecture **20 NOV. 2013**

L'an deux mille treize

le dix-huit novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie Anne CAMBON-BONAVITA ayant donné procuration à Mme Sylvie DREVES, Mme Anne-Sophie BELIER à M. Jacques LE BRIS.

Secrétaire de Séance : Mme Martine BIZIEN.

N° 2013-11-03

**Objet : Marché relatif aux travaux d'impression des supports municipaux – Autorisation de signer l'avenant n° 1.**

Rapporteur : Damien DESCHAMPS

Vu le marché 2012DG23 pour les travaux d'impression des supports municipaux,

Vu le marché de conception et d'impression des supports municipaux conclu avec la société BASILIC COMMUNICATION notifié le 21 décembre 2009, comprenant une prestation de conception et impression des cartes de vœux,

M. Damien DESCHAMPS, adjoint au maire délégué aux Finances et à la communication, informe l'assemblée que la commune a reçu, le 1<sup>er</sup> octobre 2013, une notification émanant de l'étude de Maître SORET l'informant que le Tribunal de Commerce de Brest a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL BASILIC COMMUNICATION sans poursuite d'activité à compter du 10 septembre 2013. Aussi, la prestation prévue au marché de conception et impression des cartes de vœux ne pourra être réalisée pour la fin de l'année 2013.

Considérant le marché 2012DG23 passé avec la société PRIM, sise rue de l'Aber à Brélès (29810), M. DESCHAMPS propose de passer un avenant à ce marché afin d'y inclure l'impression des cartes de vœux. Cette prestation a été estimée à 1 346€ HT, soit 1 609,82€ TTC, représentant une augmentation du marché de 11,57% par rapport à son montant initial.

Le présent projet d'avenant porte donc le montant du marché à 2970,10€ HT pour les prestations ponctuelles, soit 3 552,24€ TTC, et 10 006€ HT pour les prestations régulières, soit 11 967€ TTC (montant inchangé).

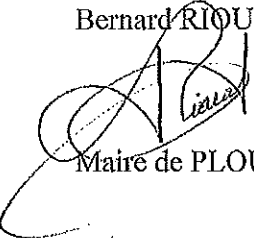
Lecture faite de l'avenant proposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°1 pour le marché 2012DG23,
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits afférents sont inscrits au Budget Primitif 2013 du budget principal de la commune - Section de Fonctionnement - chapitre 011 « Charges à caractère général », article 023/6237 « Publications ».

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 19 novembre 2013

Bernard RIOUAL

  
Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20131118-delib2013-11-03-DE

Accusé certifié exécutoire

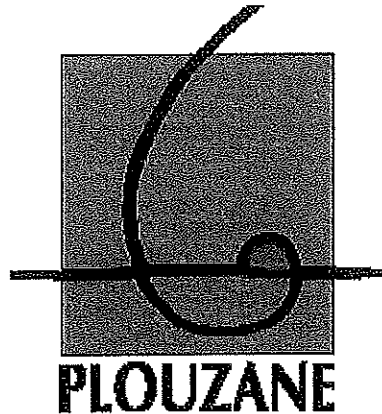
Réception par le préfet : 20/11/2013  
Publication : 20/11/2013

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



# TRAVAUX D'IMPRESSION DES SUPPORTS MUNICIPAUX

*Marché n° 2012DG23*



## AVENANT N°1

Marché passé selon la procédure adaptée  
en application des articles 26 II et 28 du Code des Marchés Publics

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20131118-delib2013-11-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2013

Publication : 20/11/2013

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



### ***1. Identification du pouvoir adjudicateur***

Ville de Plouzané  
BP 7  
29280 PLOUZANE

### ***2. Identification du titulaire du marché public***

PRIM SARL  
Rue de l'Aber  
29810 BRELES

### ***3. Informations sur le marché***

#### **a. Objet du marché**

Le marché 2012DG23 a pour objet la réalisation des travaux d'impression.

#### **b. Date de notification**

Le marché 2012DG23 a été notifié le 26 décembre 2012.

#### **c. Durée d'exécution**

La durée d'exécution du marché 2012DG23 a été fixée à 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, reconductible une fois par décision expresse.

#### **d. Montant initial du marché**

Pour les prestations régulières, le montant du marché est de 10 006€ HT soit 11 967€ TTC

Pour les prestations ponctuelles, le montant du marché est de 1 624,10€ HT soit 1 942,20€ TTC (quantités non contractuelles).

### ***4. Objet de l'avenant***

Le présent avenant a pour objet de contractualiser des prestations ponctuelles complémentaires par rapport au marché initial.

Un point 5 est ainsi ajouté au chapitre 4-II du marché :

#### **5. Les cartes de vœux**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité organise un spectacle et une cérémonie des vœux auxquels est conviée la population au moyen d'une carte de vœux dont les caractéristiques sont :

- Format ouvert : 100 x 420 mm
- Format fini : 100 x 210 mm
- 4 pages
- Papier couché moderne ½ mat 300g

Travaux d'impression des supports municipaux

- Quadri + vernis offset RV
- 5 000 ex

- + enveloppe format 110 x 210 velin blanc 90g avec patte autocollante impression 2 couleurs R seul 5 000 ex
- + flyers format 100 x 210 quadrichromie RV sur papier couché moderne 170g 150 ex
- + mise sous pli et conditionnement

**5. Incidence financière**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON  OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....19,6%.....
- Montant HT : .....1 346.....
- Montant TTC : ...1 609,82.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...11,57%.....

Nouveau montant du marché public:

Pour les prestations ponctuelles (quantités non contractuelles) :

- Taux de la TVA : .....19,6%.....
- Montant HT : ...2 970,10.....
- Montant TTC : 3 552,24.....

**6. Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

**7. Signature du pouvoir adjudicateur**

A Plouzané, le .....

L'autorité compétente

Le Maire de Plouzané

Notification aux intéressés le .....